

TABLE DES MATIERES

1.....	ADDITION D'EAU POTABLE	3
2.....	ASSAINISSEMENT	6
3.....	GESTION DES DECHETS	7

1. ADDUCTION D'EAU POTABLE

1.1 Situation actuelle

La production, la gestion ainsi que la distribution en eau potable est assurée par Véolia Eau au sein de l'agence de Fontainebleau en Seine-et-Marne.

1.2 Réseau de distribution

L'eau est captée dans la nappe souterraine par un puits situé à Héricy captant la nappe de Champigny et de deux puits situés à Vulaines/Seine. L'eau captée reçoit également un appoint d'un captage situé à Samoreau. Elle est ensuite stockée dans les châteaux d'eau de Samoreau et Héricy. L'exploitation du réseau est déléguée à Véolia Eau (agence de Fontainebleau) par la Société des Eaux de Melun depuis 2005.

En ce qui concerne l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine, la commune est concernée par un captage recensé sur son territoire communal. Le puits « Avenue de la Liberté » ne dispose pas d'un périmètre de protection déterminé par déclaration publique. L'expertise officielle a été réalisée en 1978, le périmètre immédiat est clôturé mais la procédure de D.U.P. n'a pas été réalisée. La collectivité devra se prononcer sur l'avenir de ce captage après la mise en fonctionnement de la nouvelle usine de la Touffe (conservation ou non de la ressource).

A noter que si aucune DUP n'est en cours et que le captage figure dans les captages prioritaires à conserver (cf. liste des SEPR), il est rappelé que la procédure de protection du captage par la mise en place de périmètres est obligatoire. A cet effet, un guide d'aide est disponible sur le site internet de la Maison de l'environnement.

1.3 Réseau communal

En 2011, on relevait 956 clients en eau potable au sein de la commune. Le volume d'eau potable introduit moyen journalier était de 1 500 mètres cube.

1.4 Qualité de l'eau

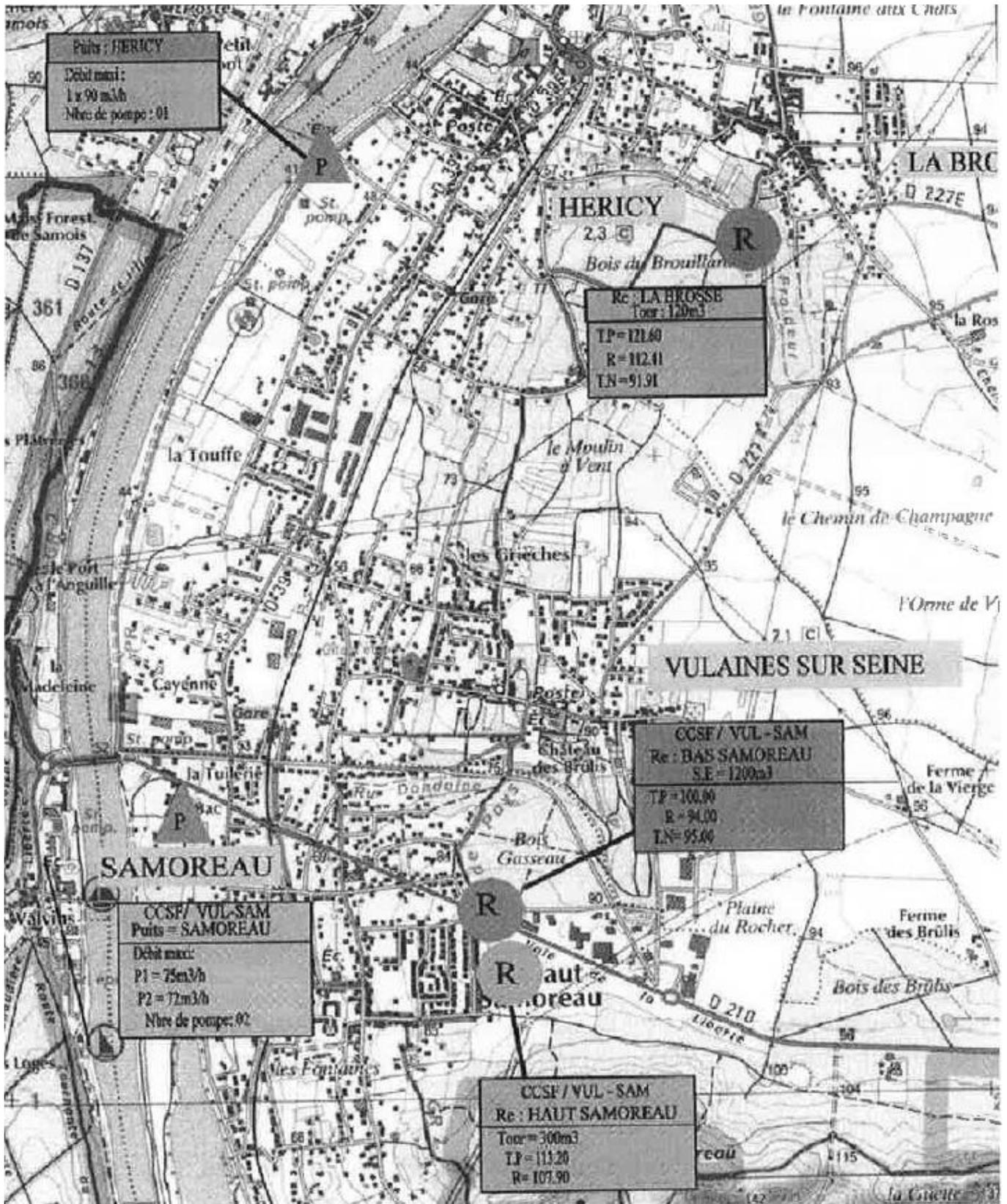
La qualité de l'eau est régulièrement contrôlée par l'Agence Régionale de la Santé (A.R.S.).

En 2009, l'ARS de Seine-et-Marne a prélevé 3 échantillons en production et 4 échantillons en distribution. Ainsi, l'eau est de très bonne qualité bactériologique ; elle contient peu de nitrates ; l'eau est peu fluorée (rôle efficace pour prévenir les caries) ; et l'eau est conforme à la limite réglementaire en ce qui concerne les pesticides.

L'eau distribuée jusqu'en juin 2009 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques à l'exception des pesticides, pour lesquels les dépassements observés n'empêchent pas la consommation de l'eau. En juillet 2009, le réseau de la commune de Samoreau a été raccordé à l'usine de la Touffe de Vulaines sur Seine. L'eau distribuée à partir de juillet 2009 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Les conclusions sur la qualité de l'eau en 2011 sont bonnes, malgré la présence de manganèse dans le puits d'Héricy. L'eau distribuée a toujours été conforme sur l'ensemble des paramètres physico chimique et micro biologique grâce aux actions préventives présent dès avril 2011.

1.5 Localisation des captages d'eau destinée à la consommation humaine



1.6 Qualité de l'eau distribuée à Samoreau



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Qualité de l'eau distribuée à SAMOREAU

Synthèse de l'année 2009

n°442
Date d'édition: 25/05/2010

Origine de l'eau

Eau souterraine provenant depuis juillet 2009 d'un puits situé à Héricy captant la nappe du Champigny et de deux puits situés à Vulaines/Seine captant les alluvions et le Champigny. L'eau issue de ces ouvrages subit un traitement des pesticides avant distribution. Elle reçoit également un appoint d'un captage situé à Samoreau. Jusqu'en juillet ce dernier ouvrage constituait l'alimentation principale.

Contrôles sanitaires réglementaires

En 2009, la DDASS avait en charge le contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats de 4 échantillons en distribution et de 3 échantillons prélevés en production (eau traitée).

Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE	EAU DE TRES BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries, pathogènes. Absence exigée.	Tous les prélèvements sont conformes.
NITRATES	EAU CONTENANT PEU DE NITRATES
Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.	Moyenne : 22 mg/l
DURETE	EAU CALCAIRE
Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.	Moyenne : 25,3 °F Maximum : 25,4 °F <i>Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé</i>
FLUOR	EAU PEU FLUOREE (VALEURS DE 2008)
Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.	Moyenne : 0,11 mg/l Maximum : 0,12 mg/l <i>Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition de caries. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (sel, comprimés...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé</i>
PESTICIDES	EAU CONFORME A LA LIMITE REGLEMENTAIRE (Classe A = La teneur ne dépasse jamais 0,1 micro gramme par litre)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désinfecter. Dans ce document, la qualité de l'eau est notée selon l'appartenance à l'une des trois classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : A, B1 ou B2	Classe A Maximum : 0,05 µg/l (Déséthylatrazine) Nombre de prélèvements : 2

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée jusqu'en juin 2009 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques à l'exception des pesticides, pour lesquels les dépassements observés n'empêchent pas la consommation de l'eau. En juillet 2009, le réseau de la commune de Samoreau a été raccordé à l'usine de la Touffe de Vulaines sur Seine. L'eau distribuée à partir de juillet 2009 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.



Agence Régionale de Santé Ile de France – Délégation Territoriale de Seine et Marne
49-51, Avenue Thiers – 77011 Melan Cedex - Tél : 01-64-87-63-11 – Télécopie : 01-64-87-62-87

Source : Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France.

2. ASSAINISSEMENT

3.1 Situation actuelle

Samoreau fait partie du bassin versant de la Seine parisienne inscrit dans le SDAGE Seine-Normandie (2010-2015) qui a été approuvé le 29 octobre 2009.

L'assainissement des villes, la réduction des substances dangereuses et la biodiversité en sont les cibles prioritaires.

La commune dispose d'un réseau séparatif collectant ainsi de manière séparée les eaux usées et les eaux pluviales. Ces dernières rejoignent directement la Seine.

Samoreau possède un réseau d'assainissement collectif excepté dans certaines zones situées à plus de 300 m de la zone agglomérée : soit 29 logements qui ne sont pas raccordés au réseau d'assainissement collectif.

Depuis 2002, la communauté de communes Entre Seine et Forêt assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble du système d'assainissement des trois communes dont Samoreau, des réseaux et de la station d'épuration.

3.2 Relèvement des eaux de pluie

Les collecteurs d'eau pluviale ont pour exutoire la Seine. Deux déversoirs d'orages se situent sur la commune. Cependant, les réseaux unitaires engendrent des fuites d'eau grises en milieu naturel, délestées par ces déversoirs d'orage lors des averses. A noter également, des risques de saturation des réseaux d'assainissement.

Le zonage de l'assainissement de la commune de Samoreau préconise de ne plus concentrer les eaux de ruissellement des réseaux de type unitaires et de privilégier l'infiltration à la parcelle

3.3 Réseau communal et traitement des eaux

La station d'épuration d'Héricy dépollue les eaux usées de Samoreau. Mise en service en 1974, et récemment refaite, son mode de fonctionnement est de type biologique par boues activées avec aération prolongée. Les rejets s'effectuent ensuite dans la Seine.

Sa capacité, qui était de 9 500 en 2010, équivalent habitants qui semble être en capacité à traiter les effluents des trois communes de la communauté au regard du nombre d'habitants (7 510 habitants en 2012).

Les volumes entrants de la station d'épuration d'Héricy pour l'année 2011 s'élèvent à 411 657 m³, soit un débit moyen journalier de 1 128 m³ /j. Le maximum atteint est de 3 170 m³ /j.

A noter que la capacité de l'usine définie dans l'arrêté préfectoral est de 570 kg de DBO₅ par jour. Le service d'assainissement comptait 2387 abonnés en 2011. Les relevés de 2007 à 2011 estiment à environ 570 kg/jr la charge en DBO₅ sur ces années et de 355 kg pour les Matières En Suspension (MES).

Sa charge épuratoire est de 1 128 m³/jour.

Une étude de 2009 de l'observatoire de l'eau du Conseil Général de Seine-et-Marne, montre que la station communale d'Héricy a un bon rendement. L'étude conclut à un très bon fonctionnement de la station concernant l'azote et le phosphore, et à un bon système d'assainissement.

3. GESTION DES DECHETS

4.1 Situation actuelle

Les ordures ménagères de la commune sont traitées par le SMITOM Centre Ouest Seine et Marnais (Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères). Il assure la compétence traitement des ordures ménagères pour 67 communes soit 300 000 habitants.

La collecte est assurée par le SMITOM de la région de Fontainebleau.

4.2 Les différents types de déchets produits sur la commune et performances

Les performances atteintes sur le territoire du SMITOM sont bonnes car la production d'ordures ménagères est moins élevée que la moyenne francilienne. Concernant les emballages, le verre et les déchets verts, les performances par habitants dépassent significativement les performances moyennes de la région.

Performance de collecte en kg/hab/an

	SMICTOM 2010	Seine et Marne 2008	Ile de France 2008
Ordures ménagères	265.91	311	324
Emballages	53.45	41	35
Verre	34.97	24	21
Déchets verts	35.37	30	19
Encombrants (hors déchetterie)	2.92	20	27.1
TOTAL	392.62	426	426.10

Source : Rapport annuel du SMICTOM - 2010

4.3 La gestion des déchets des ménages à Samoreau

La plate-forme de compostage de Samoreau, mise en service depuis 2005 occupe une surface de 7 410 m² et a une capacité de traitement de 10 000 tonnes de déchets verts par an. Cette plate-forme a accueilli 8 773 tonnes de déchets en 2011.

Un quai de transfert d'une capacité de 35 000 tonnes est également présent sur la commune. Ce site accueille les déchets issus du SMICTOM de la région de Fontainebleau.

En 2011, le quai a accueilli 24 173 tonnes d'ordures ménagères, 4 585 tonnes d'emballages ménagers et 2 956 tonnes de verre soit 31 714 tonnes de déchets.

Concernant la déchetterie, elle est située à Vulaines. Le dépôt d'encombrants se fait à Vaulx le Pénil ou lors des passages du SMICTOM à Samoreau tous les trois mois.

4.4 Les documents de planification de la gestion des déchets

Dans le département, la gestion des déchets s'organise autour d'un cadre d'actions planifiées notamment par le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA adopté en 2004).

Actuellement, les principaux objectifs du PDEDMA sont :

- De stabiliser la production de déchets par habitant ;
- De développer la collecte sélective et de favoriser le recyclage.

La région Ile de France a adopté en 2009 le PREDMA (Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés).

Ce plan a quantifié certains objectifs à atteindre d'ici 2014 et 2019 :

- Baisser de 25 puis 50 kg le ratio de déchets ménagers par an et par habitant par rapport au taux régional de 2005 ;
- Atteindre un taux de recyclage de 60% en 2014 puis de 75% en 2019 ;
- Atteindre un taux de valorisation des gravats et des déchets dangereux de 23 puis 25% en 2019 ;
- Atteindre un ratio de 8kg de DEEE en 2014 puis 10kg en 2019.